

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assurance vie

Enfin un comparateur indépendant!

L'UFC-Que Choisir lance son comparateur d'assurance vie pour aider le consommateur à choisir le contrat adapté à ses besoins <u>parmi plus de 150 assurances vie</u>. Ce comparateur indépendant, personnalisé est exceptionnellement gratuit pendant 4 semaines. À l'occasion du premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la possibilité de résilier son assurance vie en « 3 clics », l'UFC-Que Choisir invite les consommateurs à faire jouer la concurrence.

En 2023, près de 2 000 milliards d'euros étaient placés sur des assurances vie, et près d'un ménage sur deux en détient une, ce qui en fait le produit d'épargne préféré des Français. Cependant, d'après un sondage réalisé par l'UFC-Que Choisir en 2023, deux tiers des détenteurs d'assurance vie n'avaient procédé à aucune comparaison avant de souscrire leur contrat. C'est bien souvent le conseiller bancaire qui a orienté seul l'épargnant dans son choix alors même que son rôle est de placer les produits que sa banque souhaite promouvoir.

Déterminée à permettre au consommateur de faire un choix éclairé, l'UFC-Que Choisir lance son comparateur indépendant. En effet, il est indispensable de bien s'informer avant de choisir parmi les très nombreux contrats disponibles tant ils peuvent différer s'agissant des performances, des frais imputés ou des options proposées.

Un comparateur complet et personnalisé

Après avoir établi son profil d'épargnant, l'internaute va accéder en 4 clics à une liste de plus de 150 contrats analysés et notés selon leur adéquation à ses besoins et sa tolérance au risque. L'UFC-Que Choisir a évalué les contrats selon plusieurs critères : le niveau des frais, la performance des fonds euros, l'évaluation de l'offre en unités de compte, ou encore celle des options, garanties et modalités de gestion.

Comparer peut rapporter gros, car, les contrats présentent des caractéristiques et des performances très différentes. Tour d'horizon grâce aux données de notre comparateur :

Des frais qui peuvent être prohibitifs

Certains contrats appliquent des frais de versement qui peuvent culminer jusqu'à 5%, quand d'autres n'en appliquent pas. S'agissant des frais de gestion, l'écart va du simple au décuple entre des contrats « ne prélevant que » 0,35 % de frais annuels et d'autres ponctionnant chaque année jusqu'à 3 % du capital. Ainsi, pour un capital moyen de 10 000 € placées pendant 10 ans, le montant des frais peut dépasser 3 000 €... de quoi sérieusement entamer les gains potentiels !

Des rendements qui varient du simple au triple

L'optique de rendements élevés est ce qui constitue le deuxième critère d'évaluation du comparateur.

Concernant les fonds euros, des placements sécurisés qui recueillent 75 % des sommes placés en assurance vie, les rendements peuvent varier du simple au triple. Les plus performants ont atteint 3,5% l'an dernier et 15,7 % sur 5 ans. Pour un placement de 10 000 € en fonds euros, la différence de rendement net¹ atteignait 1 000 € sur les 5 dernières années selon le contrat détenu.

Les sommes qui ne sont pas placées en fonds euros sont investies sur des unités de compte (UC), des placements risqués car soumis aux aléas des marchés financiers. S'il n'est pas possible d'évaluer la performance des UC, le comparateur propose une évaluation de l'offre en UC en fonction de la variété des supports proposés, et de leur évaluation par les organismes internationaux de notation financière.

Les options qui peuvent faire la différence

L'UFC-Que Choisir propose en outre des notations des différentes caractéristiques des assurances vie qu'il est important de prendre en considération avant de choisir. Certains contrats appliquent par exemple des frais

¹ Attention, si les rendements passés constituent une information utile, ils ne constituent en aucune façon une garantie sur les performances futures.

Le 22 mai 2024



en cas de résiliation ; ce qui est sans incidence en cas de transmission mais qui devient rédhibitoire pour un projet d'épargne. À l'opposé, certaines assurances offrent des garanties, comme la garantie du capital en cas de décès, utiles en cas de transmission mais qui seront moins intéressantes pour un projet d'épargne. Enfin, la possibilité de consulter et gérer ses placements directement en ligne va s'avérer utile pour les épargnants souhaitant garder un œil sur leurs placements.

L'UFC-Que Choisir invite donc les consommateurs à utiliser son comparateur, <u>exceptionnellement</u> <u>gratuit pendant 4 semaines</u>. Cet outil utile au moment de choisir une assurance vie, permet également, en moins de 5 minutes, de vérifier l'intérêt d'un contrat déjà souscrit par rapport à la concurrence.